

NOTRE CLASSE DE BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION HEBERGEE AU SEIN DU LYCEE L'OISELET A BOURGOIN JALLIEU

RUE VAUCASSON 38302 BOURGOIN JALLIEU - 04 74 28 08 88

REFERENT HANDICAP DE L'ETABLISSEMENT

Travail en équipe au sein du lycée L'OISELET avec :

Mme MAISONNEUVE (Proviseure Adjointe) en lien avec

Mme FRESSELLE Sabine (Infirmière de l'établissement)

Mme BUTTIN-DOMBES (DDFPT directrice déléguée aux formations professionnelles et techniques)

ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le lycée L'OISELET est accessible aux personnes en situation de handicap.

EQUIPEMENTS ET/OU MATERIEL DEDIES

Pour les personnes en situation de handicap moteur, des ascenseurs permettent d'accéder aux différents niveaux, l'accès est donné et géré par une CPE de la vie scolaire en lien avec les référents Handicap.

PROCEDURE D'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Avant l'entrée en formation, action de concertation et d'évaluation des besoins avec le jeune, l'entreprise et le dispositif RHF **Ressource Handicap Formation** de l'Isère. Cette procédure d'accueil a pour objectif de coordonner la mise en place de solutions (pédagogiques et matérielles) afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation en prenant en compte les besoins de compensation.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SPECIFIQUE AU COURS DE LA FORMATION

Dès l'entrée en formation, pour chaque alternant, le lycée L'OISELET nomme un référent individuel (professeur du domaine professionnel) qui sera chargé plus spécifiquement de l'alternant.

En lien avec le tuteur de l'entreprise et le DDFPT Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technique, le référent est à même de suivre de façon significative le bon fonctionnement des mesures spécifiques mises en place le cas échéant.

PARTENAIRES EXTERNES DE L'ETABLISSEMENT

Dispositif RHF – RESSOURCES HANDICAP FORMATION

Madame GUERY - correspondante Ressource Handicap Formation pour l'Isère

04 74 94 20 21 - rhf-ara@agefiph.asso.fr

Ce service permet de favoriser et de développer l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun. Il permet de co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation (en amont d'une entrée en formation) et d'accompagner les acteurs de la formation.